

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Montrond le Château (Doubs)

Séance du Conseil Municipal du 28 Avril 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt huit avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montrond le Château s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Dominique GIRARDIER, Maire.

Présents :

Mmes ANTONI Marie-José, DOS SANTOS Aline, GAILLARD Blandine, GIRARDIER Dominique, JECHOUX Marielle, LIDOINE Christelle, PIGUET Colette,
Mrs BERNARD Gilles, CLERC Thierry, COLA Bernard, EUVRARD Daniel, FOURQUET Luc,
LIDOINE Xavier, PERRIN Pascal.

Absent : M. Jean-François GRESSIER

Délégation de pouvoir : Néant

Un scrutin a eu lieu, **M. Pascal PERRIN** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommé pour remplir les fonctions de **secrétaire** conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

- 1° Approbation du compte de gestion 2013,
- 2° Fixation et vote des 4 taxes + taxe d'assainissement,
- 3° Vote du budget primitif 2014,
- 4° Urbanisme :
 - Exercice droit de préemption urbain parcelle section ZH n°233 lieu-dit « Au Plein ».
 - Déclaration de travaux présentée par M. Jérôme DEVAUX (réhabilitation abri chevaux).
- 5° Désignation membres commission des impôts,
- 6° Tour de garde des élections européennes,
- 7° Informations et questions diverses.

1° APPROBATION COMPTE DE GESTION

Compte de Gestion 2013 : Commune, Assainissement

↳ Budget Principal

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du Compte de Gestion tenu par le Trésorier de Quingey qui sont en tout point conformes aux résultats du Compte Administratif de l'exercice 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 14 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre le Compte de Gestion pour l'exercice 2013 établi par le Trésorier.

↳ Budget Assainissement

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du Compte de Gestion tenu par le Trésorier de Quingey qui sont en tout point conformes aux résultats du Compte Administratif de l'exercice 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 14 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre le Compte de Gestion pour l'exercice 2013 établi par le Trésorier.

2° FIXATION ET VOTE DES 4 TAXES + BUDGET ASSAINISSEMENT

↳ Taux d'imposition 2014

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que, comme chaque année, il convient de voter le taux des taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur foncier bâti, la taxe sur foncier non bâti et la cotisation foncière des entreprises.

La Commune entend poursuivre son objectif de modération fiscale, les taux 2013 seront donc reconduits à l'identique sur 2014, à savoir :

- taxe d'habitation – 17,60 %
- taxe foncière (bâti) – 10,75 %
- taxe foncière (non bâti) – 21,97 %
- cotisation foncière des entreprises – 22,69 %

Compte tenu du maintien des taux d'imposition et des bases définitives pour 2013, le produit fiscal attendu pour 2014 est estimé à 154 854,00 €.

	Bases estimées 2014	Taux 2014 reconduits	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	430 500	17,60 %	75 768,00 €
Taxe foncière (bâti)	360 000	10,75 %	38 700,00 €
Taxe foncière (non bâti)	31 700	21,97 %	6 964,00 €
CFE	147 300	22,69 %	33 422,00 €

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal décide, par 14 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre, de maintenir pour 2014, les taux d'imposition ci-dessus.

↳ Redevance assainissement 2014

Mme le Maire donne lecture des tarifs de la redevance assainissement de l'année dernière et propose de maintenir les taux. Elle rappelle que l'assainissement collectif fait l'objet d'un budget annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 14 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre, de maintenir le tarif pour l'année 2014 et fixe la redevance assainissement à :

Pour la partie fixe :

- 85 € pour les usagers raccordés au réseau d'assainissement collectif dont le traitement est opérationnel (dans les conditions fixées à l'article L 1331-1 du Code de la Santé Publique),

pour la partie variable :

- 1,13 €/m³ d'eau consommé (selon les informations fournies par la société Gaz & Eaux)

pour la partie reversée à l'Agence de l'Eau :

- 0,15 €/m³ d'eau consommé (selon les informations fournies par la société Gaz & Eaux) pour la taxe de modernisation des réseaux de collecte.

3° VOTE DU BUDGET PRIMITIF

1. Vote du budget primitif 2013. – Budget Commune

Mme le Maire présente et fait lecture des différents articles du Budget Primitif 2014.

Section de fonctionnement : Vue d'ensemble

Recettes 2014	446 951,37 €
Chapitre 002 – Excédent antérieur reporté	137 471,37 €
Chapitre 013 – Atténuations de charges	8 800,00 €
Chapitre 70 – Produits des services	,00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes	189 510,00 €
Chapitre 74 – Subvention d'exploitation	71 170,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	35 000,00 €
Dépenses 2014	446 951,37 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	49 541,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	72 327,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	172 832,74 €
Chapitre 042 – Opération d'ordre entre section	507,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	149 443,63 €
Chapitre 66 – Charges financières	1 800,00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	500,00 €

Section d'investissement : Vue d'ensemble

Recettes 2014	289 053,50 €
Chapitre 021 – Virement de la section fonctionnement	172 832,74 €
Chapitre 040 – Opération d'ordre entre section	507,00 €
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers	32 215,76 €
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	83 498,00 €
Dépenses 2014	289 053,50 €
Chapitre 001 – Solde d'investissement reporté	20 915,76 €
Chapitre 16 – Remboursement d'emprunts	8 150,00 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	6 400,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	8 630,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	244 957,74 €

Après en avoir délibéré et par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2014 équilibré tant en recettes qu'en dépenses en **section de fonctionnement à 446 951,37 €** et en **section d'investissement à 289 053,50 €**.

2. Vote du budget primitif 2013 – Budget Assainissement

Mme le Maire présente et fait lecture des différents articles du Budget Primitif 2014.

Section de fonctionnement : Vue d'ensemble

Recettes 2014	36 055,88 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	13 975,24 €

Chapitre 70 – Produits des services	14 700,00 €
Chapitre 74 – Subvention d’exploitation	7 095,63 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	285,00 €
Dépenses 2014	36 055,88 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	1 300,00 €
Chapitre 014 – Atténuation de Produits	2 130,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d’investissement	7 147,28 €
Chapitre 042 – Opérations d’ordre entre sections	17 335,35 €
Chapitre 66 – Charges financières	8 143,25 €

Section d’investissement : Vue d’ensemble

Recettes 2014	36 567,90 €
Chapitre 021 – Virement de la section fonctionnement	7 147,28 €
Chapitre 040 – Opérations d’ordre entre sections	17 335,35 €
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers	11 838,25 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés	247,02 €
Dépenses 2014	36 567,90 €
Chapitre 001 –Déficit d’investissement reporté	15 534,83 €
Chapitre 040 – Opérations d’ordre entre sections	13 975,24 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés	7 057,83 €

Après en avoir délibéré et par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2014 équilibré tant en recettes qu’en dépenses en **section de fonctionnement à 36 055,88 €** et en **section d’investissement à 36 567,90 €**.

4° URBANISME

Le Conseil Municipal, décide à l’unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle ZH n°233 lieu-dit « Le plein ».

Déclaration de travaux de M. Jérôme DEVAUX (réhabilitation abri à chevaux) : vu le manque de document, le dossier ne peut être instruit en l’état.

Déclaration préalable de travaux M. Gilbert LEJEUNE (réfection toiture) : le dossier ne peut être instruit du fait du manque de document.

Déclaration préalable de travaux M. Pascal PERRIN (changement de fenêtres) : avis favorable.

5° DÉSIGNATION MEMBRES COMMISSION IMPÔTS

L’article L1650 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune il est institué une commission communale des impôts directs (CCDI). La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Il convient, suite aux récentes élections municipales, de constituer une nouvelle commission communale. Le conseil municipal propose une liste de 24 personnes. La direction générale des finances publiques, après étude, désignera la liste définitive des contribuables retenus (6 membres titulaires + 6 membres suppléants).

6° TOUR DE GARDE ÉLECTIONS EUROPEENNES

De 8 h 00 à 10 h 00 : Dominique GIRARDIER, Luc FOURQUET, Bernard COLA.

De 10 h à 12 h 00 : Thierry CLERC, Xavier LIDOINE, Christelle LIDOINE.

De 12 h 00 à 14 h 00 : Gilles BERNARD, Blandine GAILLARD, Daniel EUVRARD.

De 14 h 00 à 16 h 00 : Colette PIGUET, Marie-José ANTONI, Marielle JECHOUX.

De 16 h 00 à 18 h 00 : Dominique GIRARDIER, Pascal PERRIN, Jean-François GRESSIER.

7° INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Demande de M. Michel BOHLY, président du Comité « Castel'festif » pour l'installation d'une grue sur le parking de la Mairie en vue de réaliser des sauts à l'élastique lors de la kermesse du « 15 août » et d'un tir de feux d'artifices. Le Conseil Municipal émet un avis favorable sous réserve que toutes les mesures de sécurité soient mises en place.
- Suite à l'utilisation du Chemin d'exploitation n°11 au droit de la route de Malbrans par plusieurs exploitants agricoles et dans un souci de sécurité et de facilité d'accès, la Commune souhaite réaliser un rebornage pour que lui soit restituée la partie de terrain qui lui revient de droit depuis la réalisation du remembrement.
Le Cabinet François GAUME est retenu pour un montant de 700 €.
- Changement des horaires d'accueil au public : le mardi, les bureaux seront ouverts de 10 h 30 à 11 h 30 ; pour les autres jours, les horaires restent inchangés. Pour mémoire les mercredi et vendredi de 17 h 30 à 19 h 00 ; le samedi de 8 h 30 à 11 h 30.
- M. Gilles BERNARD donne lecture du compte rendu de la réunion « Commission Cadre de Vie » du 16/04/2014.
- La Préfecture demande à ce qu'un représentant de la sécurité routière soit désigné. La candidature de M. Gilles BERNARD est retenue.

Le conseil se réunira le lundi 26 mai 2014 à 20 h 30

Séance levée à minuit.

Le Maire
Dominique GIRARDIER

Numéro de délibération	Objet
DCM n° 14-04-28-01	Taux d'imposition 2014
DCM n° 14-04-28-02	Redevance assainissement 2014
DCM n° 14-04-28-03	Compte de Gestion 2013 : Commune, Assainissement
DCM n° 14-04-28-04	Vote du budget primitif 2013. – Budget Commune.
DCM n° 14-04-28-05	Vote du budget primitif 2013 – Budget Assainissement.
DCM n° 14-04-28-06	Droit de préemption urbain parcelle cadastrée section ZH n° 233.
DCM n° 14-04-28-07	Désignation Correspondant « sécurité routière »
DCM n° 14-04-28-08	Bornage terrain communal chemin d'exploitation n° 11/route de Malbrans

Conseillers	Signature	Conseillers	Signature
ANTONI Marie-José		GIRARDIER Dominique	
BERNARD Gilles		GRESSIER Jean-François	Absent
CLERC Thierry		JECHOUX Marielle	
COLA Bernard		LIDOINE Christelle	
DOS SANTOS Aline		LIDOINE Xavier	
EUVRARD Daniel		PERRIN Pascal	
FOURQUET Luc		PIGUET Colette	
GAILLARD Blandine			